

**Objet :** Convention de partenariat avec un prestataire de service pour l'organisation du Festival « World Wide Webtoon »

**Le Maire de Monteux,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que dans le cadre de sa politique culturelle la Ville de Monteux souhaite programmer un certain nombre de spectacles, théâtre, on man show, animation, etc. ;

**Considérant** que la société « White Dragon Event » propose l'organisation du 1<sup>er</sup> Festival « World Wide Webtoon » qui répond au besoin de la Ville pour sa programmation culturelle ;

**Vu** le code de la commande publique, notamment son article R2122-8,

#### DECIDE

**Article 1 :** De signer la convention de partenariat :

- dont l'objet est l'organisation du Festival « World Wide Webtoon » du jeudi 20 octobre au dimanche 23 octobre 2022 dans la salle des fêtes du château d'Eau,
- avec la société White Dragon Event, 145 rue Marie Mauron, 84200 Carpentras

**Article 2 :** La rémunération versée au titulaire de la convention comprend :

- un part forfaitaire dont le montant s'élève à 7 300 € HT
- à laquelle s'ajouteront les frais supplémentaires éventuels relatifs aux actions spécifiquement demandées par la Commune.

**Article 3 :** La convention pourra être reconduite une fois après réexamen éventuel.

**Article 4 :** Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus au budget communal.

Monteux, le 23 septembre 2022

Christian GROS



**Acte exécutoire**

Envoyé le : 28.09.2022

Publié le : 28.09.2022.